

ganisée, enfin, qui, suivant les expressions de M. le Sénateur Belcourt, fournisse au Comité Permanent et à ses Secrétariats régionaux les moyens de "continuer l'œuvre du Congrès de 1912, et de prélever les fonds nécessaires à la défense de notre langue."

Pour cette œuvre, nous espérons donc voir se grouper, autour des chefs de nos Secrétariats régionaux, les meilleurs ouvriers de la cause nationale; et nous comptons bien qu'aucun des membres de la Société du Parler français ne refusera son concours et sa collaboration.

Nous espérons voir s'organiser et se mettre à l'œuvre tous les Secrétariats régionaux; mais les adhésions sont aussi reçues au Secrétariat général du Parler français, à l'Université Laval, à Québec. Ceux donc pour qui cela serait plus commode, et tous ceux qui ne se trouvent pas dans une région déjà organisée, peuvent s'adresser directement au Secrétariat général (No 236, Casier, Québec)

Le Ralliement a été établi de telle sorte qu'il est aisément accessible à tous: hommes, femmes, enfants, groupements, associations, institutions, etc. Voici de quelles catégories de coopérateurs il doit se composer:

1o Des *institutions coopérantes*: contribution annuelle de \$10.00, ou souscription unique de \$200.00, payable en dix versements de \$20.00;

2o Des *fondateurs*: cotisation annuelle de \$25, ou souscription unique de \$500.00, payable en dix versements (les institutions aussi sont admises à ce titre);

3o Des *bienfaiteurs*: cotisation annuelle de \$10.00;

4o Des *souscripteurs*: cotisation annuelle de \$3.00.

Les *institutions coopérantes*, les *fondateurs*, les *bienfaiteurs* et les *souscripteurs* seront de droit membres de la Société du Parler français au Canada, et recevront gratuitement le *Bulletin du Parler français*, organe du Comité. On se propose d'augmenter le volume de cette publication et d'en faire une revue de tout le mouvement français en Amérique.

Tous ces membres du *Ralliement* recevront de plus les autres publications du Comité: "Dossiers et Archives," etc.

Et il y aura encore:

5o Les *Participants*: cotisation annuelle de \$1.00.

6o L'*Inscription patriotique* au *Denier de la Langue*, contribution annuelle de moins de \$1.00 et de plus de 5 sous;

7o La *Sou des enfants*: contribution de 1 à 5 sous par année.

Les *Participants* recevront les "Dossiers et Archives," etc. Et les noms de tous, depuis les institutions coopérantes et les fondateurs jusqu'aux inscrits au *Denier de la Langue*, seront publiés dans la liste d'honneur des *Zélateurs* de l'œuvre. Paraîtront aussi dans cette